

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 10/00

ÉFAI – 000030 – AMR 28/01/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / PERSONNES QUI POURRAIENT ÊTRE DES PRISONNIERS D'OPINION

ÉQUATEUR

Ciro Guzman Aldas, dirigeant politique

Luis Villacis Maldonado, dirigeant syndical et opposant en vue

José Chávez, dirigeant syndical

Londres, le 18 janvier 2000

Les trois hommes nommés ci-dessus ont été arrêtés par les forces de sécurité le 15 janvier 2000, uniquement, semble-t-il, pour avoir réclamé la démission du président Jamil Mahual, au vu de la crise économique que traverse l'Équateur. Amnesty International estime qu'ils pourraient être des prisonniers d'opinion, et elle s'inquiète vivement pour leur sécurité ; elle craint notamment qu'ils ne soient torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Ciro Guzman Aldas dirige le *Movimiento Popular Democrático* (MPD, Mouvement populaire démocratique), parti politique de centre gauche. Luis Villacis Maldonado est le chef de file du *Frente Patriótico* (FP, Front patriotique), coalition qui regroupe plusieurs syndicats et organisations militantes, et José Chávez est le président de la *Confederación Ecuatoriana de Organizaciones Sindicales Libres* (Confédération équatorienne des organisations syndicales libres, CEOSL).

Selon des informations communiquées à Amnesty International, les forces de sécurité prévoient de procéder incessamment à l'arrestation de plusieurs autres dirigeants de l'opposition et d'organisations populaires.

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Le 5 janvier 2000, le président Jamil Mahuad a instauré une nouvelle fois l'état d'urgence – qui est en vigueur, de manière intermittente, depuis le début de l'année 1999 – dans le pays, alors que les syndicats et les organisations indigènes et populaires appelaient à une mobilisation de masse contre la politique gouvernementale de « *dollarisation* ». En effet, pour juguler l'inflation galopante, responsable de la dévaluation de la devise équatorienne, le président a proposé d'adopter officiellement le dollar comme monnaie nationale, et de retirer progressivement de la circulation les *sucres* – mesure que la Banque centrale équatorienne a approuvée le 11 janvier.

Dans le cadre de l'état d'urgence, la police nationale et les forces armées sont habilitées à pénétrer en tous lieux sans mandat et sans l'autorisation des occupants. Les droits constitutionnels à la liberté de circulation et d'association pacifique sont suspendus, et les personnes qui enfreignent les dispositions de l'état d'urgence sont déférées à la justice militaire.

L'Équateur est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), ainsi qu'à la Convention américaine relative aux droits de l'homme : or, aux termes de l'article 4 du Pacte et 27 de la Convention, il ne saurait être fait aucune dérogation, en quelque circonstance que ce soit, aux dispositions garantissant le droit à la vie et le droit de ne pas être torturé ni soumis à aucune autre forme de mauvais traitements.

Amnesty International reconnaît que les autorités équatoriennes sont en droit d'assurer le maintien de l'ordre public dans le pays. Cependant, il est indispensable que les normes nationales et internationales relatives aux droits humains soient respectées, et les autorités doivent indiquer clairement aux forces de sécurité qu'aucune violation des droits humains ne sera tolérée.

ACTION RECOMMANDÉE : aérogramme/lettre par avion/fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- faites part de vos inquiétudes concernant l'arrestation arbitraire de Giro Guzman Aldas, de Luis Villacis Maldonado et de José Chávez, survenue le 15 janvier 2000 ;
- demandez aux autorités de veiller à ce qu'ils ne soient pas torturés, ni soumis à aucune autre forme de mauvais traitements ;
- dites-vous préoccupé par le fait que ces hommes semblent avoir été arrêtés uniquement parce qu'ils avaient réclamé la démission du président, au vu de la crise économique que traverse le pays ;
- demandez qu'ils soient libérés immédiatement, à défaut d'être inculpés d'une infraction prévue par la loi ;
- dites-vous préoccupé par les informations laissant entendre que d'autres dirigeants d'organisations syndicales et militantes pourraient incessamment être victimes d'arrestations arbitraires ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que les normes nationales et internationales relatives aux droits humains soient pleinement respectées dans le cadre de l'état d'urgence.

APPELS À :

Président de la République :

Dr. Jamil Mahuad Witt
Presidente Constitucional de la República del Ecuador
Palacio de Carondelet
García Moreno 1043
Quito, Équateur

Fax : 5932 580 735 / 580 142 / 580 750 /580 716

Formule d'appel : *Dear President*, / Monsieur le Président de la République,

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

Centro de Documentación en Derechos Humanos
"Segundo Montes Mozo S.J."
Montevideo 509 y Estados Unidos
Casilla 17-08-8069
Quito, Équateur

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Équateur dans votre pays

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 29 FÉVRIER 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

.a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -